

LE MO

LE MONDE OUVRIER



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

N° 106 / MARS-AVRIL 2014



MARIE-ÈVE TREMBLAY

Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ
PAGE 4



CLÉMENT ALLARD

Métier : habilleuse
PAGE 5



UPPERKUT

Nouvelle campagne de francisation à la FTQ
PAGE 9



ENSEMBLE, POUR UN MONDE PLUS JUSTE

Une campagne FTQ pour répondre aux attaques de la droite

À l'automne 2013, les syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC) ont lancé une vaste campagne visant à faire la promotion des valeurs syndicales et à renforcer le mouvement syndical dans ses capacités de représentation et de défense des travailleurs et travailleuses dans les milieux de travail et dans la société en général.

Sur le thème *C'est bon d'être juste*, une campagne médiatique a déjà eu lieu dans les principaux médias francophones et anglophones pour montrer que le mouvement syndical permet non seulement des emplois décents, mais aussi qu'il offre à tous et à toutes une vie meilleure.

PAGE 4

La FTQ s'invite dans la campagne électorale

Au moment de mettre sous presse, la campagne électorale lancée par Pauline Marois battait son plein.

Lorsque vous lirez ces lignes, les résultats des élections seront imminents ou viendront tout juste d'être connus. La FTQ aura pris part activement aux débats, tout au long des 33 jours de la campagne ou de ce qui en reste.

Fidèle à ses habitudes, la FTQ a fortement invité ses membres à exercer leur droit de vote lors de l'élection du printemps 2014. Réunis lors du Conseil général le 26 février dernier, les syndicats affiliés ont adopté une plateforme de revendications électorales, allant du développement social et économique, à

l'amélioration des conditions de travail, à l'action gouvernementale, au développement culturel et à l'identité nationale.

Aucun appui à un parti politique

Comme aux élections de 2012, la FTQ n'a donné son appui à aucun parti, mais a invité ses troupes à juger chaque candidat et chaque candidate selon ses engagements à satisfaire sa plateforme. L'objectif ultime étant l'élection d'un gouvernement qui s'engagera résolument à développer un Québec sur des bases de justice sociale, de développement

LA FTQ EST INTERVENUE PUBLICQUEMENT POUR DÉNONCER LES ATTAQUES ANTISYNDICALES DE LA CAQ ET POUR SIGNIFIER SA GRANDE INQUIÉTUDE FACE À L'ARRIVÉE EN POLITIQUE DE PIERRE KARL PÉLADEAU, CHAMPION DES CONFLITS DE TRAVAIL AU QUÉBEC.

économique durable et de politiques qui assurent une plus grande démocratie.

Le mot d'ordre a été clair: inviter les membres à s'impliquer dans la campagne électorale et à questionner les candidats et candidates de leur circonscription électorale afin qu'ils et elles se prononcent sur les revendications mises de l'avant.

PAGE 3

FONDATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS D'UNIFOR Des discours inspirants, des défis à relever

Plus de 300 déléguées et délégués ont pris part, les 11 et 12 février dernier, à Québec, à l'assemblée de fondation du Conseil québécois d'Unifor. Au nombre des allocutions, mentionnons celles de Michel Ouimet, directeur québécois d'Unifor, et de Jerry Dias, président d'Unifor.

PAGE 2

FRONT COMMUN POUR LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC L'union fait la force!

Forts du regroupement de leurs organisations syndicales en Front commun, les 400 000 travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic entameront la prochaine ronde de négociations avec le gouvernement du Québec.

La création du Front commun a été rendue publique le 16 mars dernier en conférence de presse. Les porte-parole syndicaux en ont profité pour signer un pacte de non-maraudage entre leurs organisations.

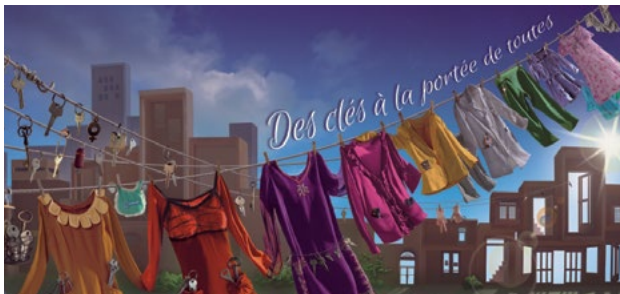
PAGE 3

La FTQ présente aux forums sur les régimes de retraite

Malgré le déclenchement des élections, les discussions sur la restructuration des régimes de retraite continuent entre la partie patronale et la partie syndicale. La ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, a annoncé en décembre dernier un plan d'action visant à restructurer ces régimes.

PAGE 12

LE COLLECTIF 8 MARS, HUGUETTE LATULIPPE/
PROMOTION INC. ILLUSTRATION: GENEVIÈVE GUÉNÉTTE



Le 8 mars à la FTQ
PAGE 7



La lutte s'intensifie
PAGE 7



JACQUES NADEAU

Victoire pour les travailleurs agricoles
PAGE 11

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

FERMETURE DU CENTRE DE DISTRIBUTION UNIMAT DE TROIS-RIVIÈRES

Les membres d’Unifor se mobilisent pour la sauvegarde de leur emploi

Les dirigeants de la section locale 178 du syndicat Unifor, qui représente les salariés du centre de distribution Unimat (secteur quincaillerie et pièces de machineries agricoles) de La Coop fédérée de Trois-Rivières, amorceaient, le 17 mars dernier, une tournée régionale de tous les marchands Unimat afin de les sensibiliser à leur cause.

Rappelons que le 7 février dernier, La Coop fédérée a annoncé la fermeture du centre de distribution de Trois-Rivières, entraînant du même coup l’élimination de 230 emplois directs dans une région déjà durement touchée par le chômage. «*Nous allons demander aux propriétaires et opérateurs des magasins Unimat leur appui afin de faire pression sur La Coop pour qu’elle annule cette décision inhumaine et incompréhensible*», a commenté le président de la section locale 178 d’Unifor, André Dufresne.

On peut suivre cette tournée et obtenir les dernières nouvelles sur la page Facebook de la section locale à l’adresse : www.facebook.com/Unifor178. ■



Le vice-président de la section locale 178 d’Unifor, Luc Normandin, le président, André Dufresne, et le président de la section locale 1209, Alexandre Narenger.

Fondation du Conseil québécois d’Unifor

D’entrée de jeu, le confrère Ouimet a tenu à souligner l’importante victoire des membres de la section locale 184 de Silicium Québec qui, après avoir traversé un lock-out de plus de huit mois, sont rentrés la tête haute au travail. Il a rappelé combien la solidarité entre les sections locales d’Unifor et l’ensemble des affiliés de la FTQ a fait la différence. Il a aussi parlé du travail remarquable accompli depuis la fondation d’Unifor, en août dernier, pour intégrer les deux syndicats fondateurs.

Campagne sur les droits en milieu de travail

Le confrère Dias a lancé un appel vibrant à la mobilisation non seulement des dirigeantes et dirigeants, mais aussi de tous les membres : «*Nous sommes sous attaque ! Nous sommes visés par les gouvernements et par plusieurs employeurs au pays. C’est pourquoi nous devons combattre. Et pour ce faire, il faut mobiliser nos membres.* »

Des défis à relever

Le nouveau président de la FTQ, Daniel Boyer, a profité de sa visite pour faire un tour d’horizon des nombreux défis qui attendent les militantes et militants de la plus grande centrale syndicale au Québec et pour répondre à leurs questions.

En outre, les statuts et règlements du Conseil québécois d’Unifor ont été adoptés et les membres du bureau exécutif ont été élus tout comme ceux des comités. ■



Le président de la FTQ, Daniel Boyer, et le président du Conseil québécois d’Unifor, Marcel Rondeau.

Nouvelle convention collective à TVA Montréal

Réunis en assemblée générale, le 26 février dernier, les membres du Syndicat des employé(e)s de TVA à Montréal (SCFP-687) ont voté à 91,4 % en faveur de l’entente de principe conclue le 16 février.



Les employés syndiqués de TVA Montréal ont approuvé leur nouvelle convention collective en assemblée générale le 26 février dernier.

La nouvelle convention collective s’applique sur une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Elle assure le maintien du régime de retraite à prestations déterminées pour tous les employés actuels et futurs, comme le syndicat le demandait.

«*Nos membres ont accueilli très favorablement l’entente que nous leur avons proposée. Ils ont confirmé que leurs objectifs de négociation ont bien été atteints, tant du côté de la sécurité d’emploi que de celui de la pérennité du régime de retraite à prestations déterminées*», a expliqué le président du Syndicat des employé(e)s de TVA à Montréal, Réjean Beaudet.

Groupe TVA s’engage à afficher 49 nouveaux postes permanents en compensation des suppressions des dernières années et du travail effectué par les employés temporaires depuis 2011. Quant aux augmentations salariales annuelles, elles seront basées sur l’indice des prix à la consommation (IPC), avec un minimum de 1 % et un maximum de 3 % par année. Pour l’année 2013, l’augmentation de salaire sera de 1,5 %.

La négociation entre TVA et le syndicat a duré environ un an. Le 15 janvier dernier, lors d’une assemblée générale, les membres du syndicat avaient voté à plus de 94 % en faveur d’un mandat de grève.

Le SCFP-687 représente environ un millier de membres à TVA Montréal dans plus de 150 fonctions touchant les activités de production télévisuelle, du service de l’information, des sites web, d’employés de bureau, du centre de diffusion, etc. ■

RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES ÂGÉES LA CAMPAGNE DU SQEES-298 SE POURSUIT

Le Syndicat québécois des employées et des employés de service, section locale 298 (SQEES-298), s’est doté d’un plan d’action sur le thème *Prendre soin de nous... c’est aussi pour vous !* L’un des principaux objectifs de cette campagne est de ratifier l’ensemble des conventions collectives du secteur des résidences privées pour personnes âgées en 2015. Le SQEES-298 désire ainsi mener, à l’échéance de ces conventions, des négociations coordonnées et ainsi améliorer de façon substantielle les conditions de travail souvent très difficiles dans ce secteur.

Les négociations ne se font pas sans heurts, mais les membres du SQEES-298 sont décidés à livrer la bataille. «*Nous constatons*



Manifestation aux résidences pour personnes âgées le Marquis de Tracy I et II, le 12 mars dernier.

une grande solidarité et détermination chez nos confrères et consœurs. Les membres n’hésitent pas à sortir manifester pour que l’échéance visée par le syndicat soit atteinte», constate le président du SQEES-298, Jean-Pierre Ouellet.

«*Il est inconcevable que les personnes préposées aux bénéficiaires, les personnes aux*

cuisines ou le personnel de soutien gagnent à peine le salaire minimum, ajoute Jean-Pierre Ouellet. *Les travailleuses et les travailleurs des résidences privées nourrissent, changent, lavent et accompagnent au quotidien nos parents et nos grands-parents. Il faut reconnaître leur contribution à sa juste valeur.* » ■



Appui à Mine Arnaud à Sept-Îles

Quelque 3000 personnes ont manifesté le 14 mars dernier dans les rues de Sept-Îles en faveur du projet de Mine Arnaud. La manifestation, qui regroupait plus de 10 % de la population de la ville, visait à appuyer le projet d’exploitation d’un gisement d’apatite (un fertilisant naturel) près de Sept-Îles dans la mesure où des modifications sont apportées au projet pour le rendre acceptable en fonction des normes environnementales. Rappelons que Sept-Îles a été frappée de plein fouet cette année par la disparition de 265 bons emplois à la minière Cliffs. ■



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038
ftq@ftq.qc.ca
www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration
Patrick Leblanc (AFPC); André Leclerc (CHAT); Marc Thomas (CRFTQMM); Merlin Trottier-Picard (FTQ-Construction); André Laplante (IREC); Clairandree Cauchy (Métallos); Alain Poirier (RRFS); Sébastien Goulet (SCFP); Sébastien Barraud, Julie Mosetti-Geoffrey (SEP-B-Québec); Benoît Hamilton (SQEES-298); Roxane Larouche (TUAC); Marie-Andrée L’Heureux (UNIFOR); Sylvain Beaupré (UQAT); Monique Audet, Serge Beaulieu, Diane Bélanger, Rima Chaaban, Esther Désilets, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Dino Lemay, Sylvie Lépine, Colin L’Ériger, Dominique Savoie, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Boris, Anne Brissette, Geneviève Guénette, Marie-Ève Tremblay, Upperkut.

Photos
AFPC-Québec, Clément Allard, Normand Blouin, Francine Bourré, Clairandree Cauchy, Michel Chartrand, Gabriel Darveau, Sylvie Doiron, Chantal Dumoulin, Isabelle Gareau, Louise Leblanc, Daniel Mallette, Jacques Nadeau, Mathieu Pellerin, Marie-Céline Rose.

Abonnement et changement d’adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
45000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d’en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783



NORMAND BLOUIN

LE MONDE OUVRIER N° 106 • MARS-AVRIL 2014 • 3

Le français, trait d’union de nos solidarités

La rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ s’est tenue le 21 mars dernier à Montréal. Près de 130 participants et participantes ont pris part à cette journée d’information sur le thème *Le français, trait d’union de nos solidarités*.

Les personnes présentes ont eu l’occasion d’entendre en avant-midi la ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre de l’Immigration et des Communautés culturelles, Diane De Courcy, de même que le président de l’Office québécois de la langue française, Robert Vézina. Ces derniers ont rappelé l’importance de l’action syndicale au sein des comités de francisation et ont félicité les militants et militantes pour leur implication dans le dossier de la francisation.

Profitant de la présence de la ministre, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a rappelé que la promotion de la langue française fait par-

tie des grandes orientations de la plateforme électorale de la FTQ.

L’auditoire a écouté avec grand intérêt la présentation de confrères syndicaux de l’Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l’aérospatiale (AIMTA) et du syndicat Unifor qui ont raconté le parcours de francisation chez Bombardier jusqu’à l’obtention, en janvier dernier, de leur certificat de francisation.

Une situation qui préoccupe aussi la France

En après-midi, la représentante de la Confédération générale du travail (CGT) de France, Mariannick Le Bris, a exposé la situation linguistique en France et les luttes qui sont menées par les travailleurs et travailleuses, notamment dans des entreprises comme Air France, Carrefour et Danone, pour la défense du français comme élément constitutif

de bonnes conditions de travail. Elle a rappelé que même en France, travailler dans sa langue ne va pas de soi : « *La défense du français est trop souvent vue comme dépassée ou ringarde dans un monde où l’anglais serait la seule langue de la modernité. Pourtant, on aurait pu penser que travailler dans sa langue, pour nous, en français, en France, est une évidence et que cela va dans le sens de l’intérêt des entreprises en permettant une production de meilleure qualité et moins de pression et d’accidents de travail, mais ce n’est pas le cas.* »

Elle a souligné que la CGT s’est engagée, il y a maintenant plusieurs années, dans la lutte pour la protection de la langue française et a l’intention de continuer à le faire, notamment par l’enrichissement de la section France du portail : languedutravail.org.

En conclusion, Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ et représentante politique du dossier de la francisation, s’est réjouie de l’action et de la ténacité des membres des comités de francisation et souhaite qu’ils aient un rayonnement à travers la francophonie syndicale internationale. ■



Le 19 de tous les mois, je passe à l’action !

L’Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) au Québec invite ses membres à se mobiliser le 19^e jour de chaque mois, pendant 19 minutes. Le concept est simple : assurer une présence à l’extérieur de leur lieu de travail pendant l’heure de dîner, et ce, jusqu’au 19 octobre 2015, jour de la prochaine élection fédérale.

« *Après l’austérité budgétaire, après les suppressions d’emplois dans la fonction publique fédérale, après la surcharge de travail dans les ministères, nos membres en ont assez et nous demandent de passer à l’action. C’est ce que nous ferons à compter d’aujourd’hui* », souligne la vice-présidente de la FTQ et vice-présidente exécutive régionale de l’AFPC-Québec, Magali Picard.

Chaque 19 aura sa thématique. Pour le mois de mars, l’AFPC-Québec sensibilisait ses membres aux effets néfastes de l’odieuse réforme de l’assurance-emploi, qui s’attaque aux chômeurs et chômeuses au lieu de s’attaquer au chômage.

L’AFPC-Québec veut profiter de ces

mobilisations pour sensibiliser la population aux dégâts causés par le gouvernement conservateur qui a presque atteint son objectif électoral de 2011 en supprimant près de 19 200 emplois. Les conséquences sont nombreuses. Plusieurs programmes et règlements ont été charcutés ou éliminés. Résultats : il y a moins d’inspection des aliments, moins d’inspection du transport des matières dangereuses et moins de contrôle environnemental ou scientifique. De plus, les délais de traitements des demandes d’assurance-emploi et de sécurité de la vieillesse ont explosé.

« *Nos membres et la classe moyenne ne peuvent se permettre de manquer le prochain rendez-vous*

électoral fédéral prévu le 19 octobre 2015. Il ne faut pas oublier cette date importante et c’est pourquoi nous nous le rappellerons chaque mois. Le gâchis des huit dernières années prendra du temps à être réparé. Nous espérons que nous pourrons tourner la page dès octobre 2015, car nous méritons mieux », conclut Magali Picard.

En guise de solidarité, les membres de la FTQ sont invités à joindre un lieu de travail fédéral. Veuillez noter que si le 19^e jour du mois tombe un jour de fin de semaine ou un jour férié, l’activité sera reportée au jour ouvrable suivant.

Prochain rendez-vous : mardi 22 avril 2014.

Pour plus de détails : www.afpcquebec.com/tous-les-19. ■



Magali Picard, vice-présidente de la FTQ et vice-présidente exécutive régionale de l’AFPC-Québec, lors de l’activité du 19 mars devant la Place Bonnaventure.

Contre les mesures d’austérité, contre-attaquons !



C’est sur le thème *Contre les politiques d’austérité, contre-attaquons !* que sera célébrée, cette année, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le jeudi 1^{er} mai prochain. Dans le contexte politique actuel où un vent de droite souffle de toutes parts, ce thème a été retenu pour rappeler aux gouvernements que les Québécoises et les Québécois sont déterminés à lutter contre la dérive des services publics, la lourde tendance à la privatisation et toutes les politiques d’austérité qui en découlent.

Des activités partout au Québec

La Coalition du 1^{er} mai, qui regroupe des organisations syndicales, communautaires et étudiantes, vous invite à participer en grand nombre aux différentes activités prévues aux quatre coins du Québec.

Le matériel sera disponible sous peu dans toutes les régions. Contactez votre conseil régional.

Bonne fête internationale des travailleuses et des travailleurs ! ■

La petite histoire du 1^{er} mai

Le 1^{er} mai 1886, 300 000 travailleuses et travailleurs lancent, à Chicago, un mouvement de grève pour obtenir la journée de travail de huit heures. Une répression policière sanglante s’ensuit : des militants syndicaux sont arrêtés et condamnés à mort. Quatre d’entre eux sont pendus. Six ans plus tard, ils seront innocentés. Ces événements ont érigé en symbole la lutte et le sacrifice de ces quatre personnes pour l’amélioration des conditions de travail et de vie de l’ensemble des travailleurs et des travailleuses. Au Québec, le 1^{er} mai est célébré depuis 1972. C’est une occasion privilégiée d’affirmer nos convictions et nos revendications. ■

WWW.UNMONDEPLUSJUSTE.ORG

Ensemble, pour un monde plus juste

Au Québec, le Congrès de la FTQ, tenu en novembre dernier, a décidé de faire un pas de plus pour lutter efficacement contre le vent de droite antisyn-dical.

La campagne que la FTQ et ses syndicats affiliés mettent en œuvre s’adresse à ses militants et militantes, à ses membres et à la population. Bien que certains médias et commentateurs politiques ne relaient pas suffisamment l’information syndicale, la FTQ tentera par tous les moyens de faire connaître et de convaincre chacun et chacune du bien-fondé de ses positions.

Pour aider les syndicats affiliés à aller de l’avant, la FTQ vient de concevoir un nouveau site Internet pour cette campagne. Celui-ci offre des outils concrets que les syndicats affiliés et les syndicats locaux pourront adapter à leurs besoins spécifiques, notamment des fiches et des vidéos de sensibilisation et d’argumentation contre les différents types d’attaques. Différents scénarios sont aussi proposés, permettant d’utiliser ces outils dans des discussions entre membres, dans des assemblées générales ou dans des journées

ou demi-journées de formation.

La force du mouvement syndical

La FTQ fait le pari que c’est en se rapprochant de ses membres qu’elle sera le mieux à même de contrer l’influence de l’idéologie néolibérale, qui attaque rudement les acquis sociaux et les conditions de vie et de travail.

UN CONSEIL CONSULTATIF, INSTANCE SPÉCIALE CONVOQUÉE PAR LE BUREAU DE LA FTQ, AURA LIEU LE 24 AVRIL PROCHAIN. CE SERA L'OCCASION PRIVILÉGIÉE POUR FAIRE LE POINT SUR CETTE IMPORTANTE CAMPAGNE ET SUR LES AUTRES MESURES À PRENDRE POUR MOBILISER LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AFIN DE CONTRER LES ATTAQUES DE LA DROITE.

Bien que les différentes attaques puissent sembler disparates, il y a derrière elles un programme politique cohérent : celui des défenseurs d’un libéralisme écono-

mique sans entraves. Ce sont les associations d’employeurs, les chercheurs des *think tanks* de droite comme l’Institut économique de Montréal (IEDM), certains groupes de presse, commentateurs et partis politiques tels que le Parti conservateur du Canada.

La pensée néolibérale a malheureusement réussi à exercer une influence certaine sur la plupart des partis politiques qui, une fois portés au pouvoir, pratiquent une politique qui trahit leurs promesses. Plus encore, ces idées influencent trop souvent l’opinion publique et menacent la crédibilité du mouvement syndical auprès des travailleurs et des travailleuses.

La riposte

Voilà pourquoi il faut riposter rapidement. La FTQ vous invite à faire vôtre son nouveau site Internet, pour mieux faire comprendre les objectifs de sa campagne, ainsi que pour faire reconnaître le rôle des syndicats dans le développement socio-économique du Québec et leur capacité d’intervention dans les débats sociaux.

L’appel est lancé, vous êtes attendus en grand nombre sur le site : www.unmondeplusjuste.org. ■

Métier : habilleuse

« Un changement de costume, c'est une danse à plusieurs temps, ça doit être bien chorégraphié. »

Rina Champion est habilleuse pour le Grand Théâtre de Québec et pour la Ville de Québec depuis 1993. Ancienne diplômée de littérature française, elle a exercé plusieurs métiers, dont l'enseignement du français langue seconde et le secrétariat, avant de plonger dans l'univers des costumes.

Elles sont cinq habilleuses pigistes de la région de Québec à être syndiquées à la section locale 523 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (Aiest-523). Elles se déplacent au gré des productions entre le Grand Théâtre, le Palais Montcalm, le Colisée, le Pavillon de la jeunesse ou encore des plateaux de télévision.

Le goût des costumes, l'attrait des matériaux et de la confection font partie de la vie de Rina

depuis l'enfance. « Ma mère faisait beaucoup de couture. J'ai appris en la regardant. Si je suis capable aujourd'hui d'improviser, de reproduire rapidement et sans patron un costume brisé, c'est en grande partie grâce à elle. »

Le métier d'habilleuse varie énormément selon les contrats. La scène, le plateau de cinéma ou de télévision ont chacun leurs particularités. Au Grand

Théâtre, où Rina travaille principalement, le travail se fait en plusieurs étapes. Elle s'occupe d'abord de la répartition des costumes dans les loges et rencontre ensuite les régisseurs pour bien comprendre le déroulement du spectacle, l'ordre des changements de costumes, autant en loge que sur scène. Viennent ensuite les répétitions avec les changements de costumes avant la première.

« Ces répétitions nous permettent d'avoir un premier contact avec les artistes. C'est

important, car on entre dans leur bulle. Un changement de costume, ça doit être planifié au quart de tour, comme une chorégraphie. Nos costumes et nos accessoires sont préalablement placés dans l'ordre des mouvements et des changements qu'on devra faire tout au long de la représentation. C'est vraiment une danse avec l'ensemble des techniciens. »

Une partie du travail consiste également à l'entretien. Presser, repriser, défroisser les costumes. Quand le rideau tombe, elle fait le tour des loges pour s'assurer que tout est en place pour la prochaine représentation.

« C'est un métier vraiment passionnant, dans lequel il n'y a jamais de routine et où on a la chance de faire des rencontres extraordinaires. »

Enfin l'équité !

À la fin de l'entrevue, Rina tient à nous faire part d'une victoire importante remportée par la section locale 523 de l'Aiest pour ses habilleuses. Des travaux en équité salariale ont été menés au Grand Théâtre et à la Ville de Québec il y a quelques années. Dans les deux cas, on a comparé le travail avec des types d'emploi



comparables chez les techniciens de scène. Aux deux endroits, la démarche a démontré un manque à gagner de 30 % pour ce métier à 99 % féminin. « La démarche a valu le coup et a prouvé, de manière objective, la réelle valeur de notre métier. » ■

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents.

Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

SANTÉ MENTALE ET TOXICOMANIE

Une des préoccupations des membres du comité FTQ alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances est la coexistence, dans les milieux de travail, des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

Selon plusieurs organismes, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'équilibre entre les divers aspects de la vie (social, physique, mental, économique et spirituel) est essentiel pour maintenir une bonne santé mentale.

Malheureusement, il est souvent difficile de maintenir cet équilibre dans nos milieux de travail. Les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus confrontés à des problèmes liés à l'organisation et à l'intégration au travail, que ce soit la stigmatisation, la discrimination, la charge de travail de plus en plus exigeante, le présentéisme, l'épuisement professionnel, le harcèlement, la violence ou l'intimidation. Si on ajoute à ce portrait des problèmes de toxicomanie, il va sans dire que tout bascule. Qu'est-ce qui entraîne quoi ? Difficile à dire, mais un seul de ces facteurs est déjà suffisant pour rendre particulièrement difficile la vie d'une personne dans son milieu de travail. Imaginez quand les deux facteurs sont en cause.

Un travail collectif

Les membres du comité FTQ alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances ont comme mission d'apporter de l'aide, du suivi et de l'accompagnement à leurs collègues aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, notamment en les référant à des maisons de thérapie ou à des organismes spécialisés.

Mais, le comité ne peut agir seul et il a besoin de la structure syndicale pour préparer, avec l'employeur et les collègues, le retour au travail des personnes qui vivent cette situation comme un échec personnel et craignent par-dessus tout le jugement de leurs confrères et consœurs. Pour faciliter une réelle intégration, il faut s'assurer que les changements et les ajustements concernant l'organisation du travail ont été faits et que les collègues sont solidaires.

Il est aussi impératif de rester vigilants afin que nos milieux de travail demeurent des lieux sécuritaires et exempts de dangers pour la santé mentale de tous les travailleurs et travailleuses.

Pour en savoir plus sur le comité, visitez le portail de la FTQ. ■

Campagne d'adhésion annuelle du CISO

Depuis maintenant 39 ans, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) se mobilise avec les syndicats québécois pour défendre le droit au travail décent partout dans le monde.

Seule organisation inter-syndicale québécoise de solidarité internationale, le CISO a pour mission de renforcer les liens entre

travailleuses et travailleurs du Nord et du Sud et de participer à l'instauration d'une société plus juste et plus démocratique. Ses activités comprennent la formation, l'information, la sensibilisation, l'organisation de stages, de tournées et de missions d'observation, et la mise en œuvre de projets de solidarité et de coopération au Sud (Haïti, Burkina Faso, Colombie, Mexique, etc.).

Les cotisations des membres du CISO (organisations syndicales et membres individuels) constituent sa principale source de financement et



le seul revenu autonome lui permettant de poursuivre sa mission en toute indépendance.

En devenant ou redevenant membre du CISO, vous appuyez concrètement la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, au Sud comme au

Nord, dans un contexte de mondialisation néolibérale qui rend la solidarité plus essentielle que jamais.

Vous pouvez remplir votre formulaire d'adhésion sur le site : www.ciso.qc.ca. Pour plus de renseignements : 514 383-2266. ■

17 MAI / JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Démystifions l'homoparentalité !

Le comité FTQ des droits des GLBT (gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres) s'associe, encore cette année, à la Fondation Émergence pour promouvoir et souligner la Journée internationale contre l'homophobie.

La FTQ invite tous ses syndicats affiliés à participer pour faire de cette journée une réussite. Elle encourage vivement l'ensemble de ses membres à diffuser les outils de communication, un dépliant et une affichette, tant sur Internet que dans vos milieux de travail.

Dans le cadre de cette campagne, la Fondation Émergence démystifie l'homoparentalité afin de réduire les préjugés envers les enfants qui grandissent au sein de familles formées de parents de même sexe. Sur le thème *J'aime mes deux papas / J'aime mes deux mamans*, le visuel de la campagne présente des enfants souriants et fiers de leur famille. Ce sont des enfants comme les autres, à l'exception du regard que porte parfois la société sur l'homosexualité et, par association, sur leur famille.

« Pour que ce regard soit plus ouvert, il importe de déconstruire certains mythes », explique la présidente de la Fondation Émergence, Martine Roy. « Parmi ces mythes, nous avons choisi d'aborder ceux liés aux compétences parentales, au développement de l'enfant et aux modèles parentaux », précise-t-elle. Dans son dépliant et sur son site web, l'organisme propose également cinq gestes à poser afin d'éliminer les préjugés envers les familles homoparentales.

Un guide d'activités disponible sur le site Internet de la Fondation Émergence propose une panoplie d'idées afin d'encourager les organismes, les entreprises et les individus à participer à la lutte contre l'homophobie.

Pour obtenir plus de détails sur la campagne et pour commander du matériel :

Site web : www.homophobie.org / Facebook : Journée internationale contre l'homophobie, 17 mai
Twitter : @may17mai ■





MARIE-CELINE ROSE

Des sujets graves et des moments d'émotion...

La 26^e conférence annuelle du service des déléguées et délégués sociaux du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain s'est tenue les 12 et 13 février 2014 sur le thème *Avant la violence, la vigilance*.

Près 200 personnes du réseau des délégués sociales et délégués sociaux ont participé à cette activité. Le programme était entièrement consacré à leur fournir des informations, des outils et des pistes de solution pour faire face au harcèlement, à la violence et à l'intimidation en milieu de travail afin de les contrer autant que possible.

L'organisation et les conditions déficientes du travail, le stress, le manque de gestion efficace dans nos milieux de travail et le manque de respect et de considération pour les travailleurs et les travailleuses font en sorte que 25 % de ces derniers sont présentement en détresse psychologique élevée. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 2022, ce chiffre passera à 50 % de la population au travail.

Le directeur général et responsable clinique du Centre d'aide pour hommes de Lanaudière CAHo, Daniel Blanchette, et son collègue Claude Turcotte, intervenant et conseiller clinique, ont animé cette conférence. Au programme, des plénières et des ateliers entrecoupés par le visionnement d'une capsule vidéo portant sur la violence. Éric Fréchette, un délégué social, membre de la section locale 791 de la FTQ-Construction a créé tout un émoi en rendant un vibrant témoignage des comportements violents qu'il a vécus et des étapes qu'il a traversées pour se guérir.

Les participantes et les participants sont repartis avec un outil de prévention et d'intervention dans les cas de violence en milieu de travail de même qu'avec un aide-mémoire des journées et semaines thématiques qui sont en lien avec les interventions des DS auprès de leurs collègues.

La formule d'une conférence sur deux jours a été une grande réussite. Le conseil récidivera certainement l'an prochain.

Un réseau unique à la FTQ

Créé il y a plus de trente ans, le réseau d'entraide syndical de la FTQ est aujourd'hui composé de plus de 2500 délégués sociaux et déléguées sociales (DS) dans toutes les régions du Québec.

Des hommes et des femmes qui s'investissent au quotidien dans leur milieu de travail pour venir en aide à leurs confrères et consœurs aux prises avec des problèmes de consommation, d'endettement, de violence ou de santé mentale. Une entraide par les pairs qui permet à une personne vivant des difficultés personnelles de se confier, de parler à une ou à un de ses collègues formés pour l'accompagner dans son cheminement et de trouver, si nécessaire, les bonnes références pour aller chercher de l'aide. ■

La Foire du livre de la FTQ : une tradition appréciée



SABELLE BAREAU

Les 17 et 18 mars dernier, la FTQ tenait sa traditionnelle Foire du livre dans le hall d'entrée du Fonds de solidarité FTQ à Montréal. Organisée dans le cadre de la Francofête, orchestrée chaque année au mois de mars par l'Office québécois de la langue française, cet événement est maintenant attendu et très couru!

La population du quartier, les travailleurs et travailleuses de l'édifice Louis-Laberge et de la tour FTQ ont encore une fois été nombreux à venir se procurer livres, jeux de société, vidéocassettes et disques compacts à prix modiques.

Le produit des ventes sera versé en totalité à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent, dont la mission consiste à soutenir les jeunes adultes de 16 à 35 ans, quelle que soit leur origine, résidant sur le territoire de Saint-Laurent, dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle, et ce, tout à fait gratuitement. ■

De moins en moins de câbles électriques fabriqués au Québec

La haute direction américaine de General Cable a décidé de fermer l'usine de La Malbaie le 8 avril prochain. Ce faisant, ce sera la troisième usine de câbles électriques qui ferme au Québec en cinq ans, obligeant Hydro-Québec à accroître son volume d'approvisionnement à l'étranger.

« Ça nous scie les jambes. Nous avons négocié récemment un contrat

de cinq ans et ça s'était bien passé. Il s'agit d'un fournisseur important d'Hydro-Québec », a fait valoir le président de la section locale 6591 du syndicat des Métallos, François Tremblay.

La compagnie allègue que les carnets de commandes ne sont pas suffisamment remplis et entend redéployer les contrats vers des usines aux États-Unis ainsi que vers deux autres usines situées au



DANIEL MALLETTE

Québec. Ces dernières ne peuvent fournir l'ensemble des types de câbles qui sont produits à La Malbaie. Rappelons que cette usine s'était établie au Québec en 1964, dans la foulée de la création d'Hydro-Québec. « Nous ferons tout ce qui

est possible pour soutenir nos membres dans cette difficile épreuve. Nous veillerons à ce qu'un comité de reclassement soit mis sur pied pour aider ces vaillants travailleurs », a assuré le représentant syndical Pascal Loignon. ■

La lutte au travail au noir : une priorité pour la FTQ-Construction

La FTQ-Construction a profité de la campagne électorale pour rappeler que les travailleuses et les travailleurs sont les premiers pénalisés par le phénomène du travail au noir alors que les employeurs utilisent cette fraude pour augmenter leurs profits et réduire les conditions de travail de milliers de syndiqués.

Le remboursement des frais de déplacement, les cotisations pour l'assurance parentale, leur couverture par la CSST, les indemnités de vacances et les cotisations au fonds de retraite sont autant d'avantages sociaux que des patrons sans scrupule font perdre aux travailleurs et travailleuses. « Nous ne devons pas

tolérer que les travailleuses et les travailleurs soient victimes de chantage et d'intimidation pour les forcer à accepter une diminution dans leurs conditions de travail », explique le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet.

Pour la FTQ-Construction, la lutte contre le travail au noir doit se faire à plusieurs niveaux. Il faut augmenter le nombre d'enquêteuses et d'enquêteurs pour débusquer les entrepreneurs coupables de faire du travail au noir. Il faut aussi revoir le montant des amendes imposées. Trop d'entrepreneurs réussissent à passer dans les mailles du filet. Et ceux qui se font prendre paient des amendes ridiculement

basses. Dans tous les cas, il faut augmenter la dissuasion.

Enfin, l'Alliance syndicale de la construction, qui regroupe la FTQ-Construction et les quatre autres associations syndicales représentatives, réclame des états généraux sur l'avenir de l'industrie de la construction au Québec. « Ce serait une autre occasion à saisir pour trouver des mesures supplémentaires visant à éliminer le travail au noir. Toutes les organisations patronales ont refusé la proposition de tenir des états généraux. Une fois de plus, nous sommes confrontés à la fermeture patronale dans un dossier primordial », déplore Yves Ouellet. ■



MATHEU PELLERIN

Le 4 mars dernier, l'Alliance syndicale tenait une conférence de presse pour proposer la tenue d'états généraux sur l'industrie de la construction.

CIMENTERIE DE PORT-DANIEL

Déshabiller Pierre pour habiller Paul

Les travailleurs et travailleuses des cimenteries du Québec, soit les membres du syndicat des Métallos de la cimenterie Lafarge à Saint-Constant et de Ciment Québec à Saint-Basile-de-Portneuf, ainsi que ceux du syndicat Unifor à Joliette et à Grenville-sur-la-Rouge, craignent de faire les frais de l'annonce d'une super cimenterie à Port-Daniel en Gaspésie, financée à 70 % par des fonds

publics. On redoute que les quelque 400 emplois ainsi créés en Gaspésie ne mènent à autant de pertes d'emplois dans les autres régions.

Le hic, c'est que les quatre cimenteries actuelles fonctionnent à 60 % de leur capacité. Si elles fonctionnaient à plein rendement, elles pourraient donc produire sans problème ce que la nouvelle cimenterie compte produire. Ce sont

les emplois d'environ 300 membres des Métallos et de plus de 230 membres d'Unifor qui sont en jeu, sans compter ceux des autres cimenteries et les emplois indirects.

« Nous n'avons rien contre le fait que l'État intervienne dans l'économie. Mais si ça entraîne des pertes d'emplois de l'autre côté, on fait juste brasser de l'air. C'est de l'électoratisme. L'État doit faire preuve d'une responsabilité

supérieure, pour ne pas nuire davantage qu'il aide », a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

« Nous avons de sérieuses objections sur la participation du gouvernement dans le projet si cela a pour effet de simplement délocaliser des emplois », a renchéri le directeur québécois d'Unifor, Michel Ouimet. Si l'usine de Port-Daniel voit le jour, il s'agira du



DANIEL MALLETTE

Les travailleurs des cimenteries, membres d'Unifor et des Métallos, ont manifesté devant Radio-Canada le 20 mars dernier, avant le débat des chefs, interpellant ces derniers quant à d'éventuelles pertes d'emploi dans ce secteur. La manifestation s'est déroulée au son des puissants klaxons de trois bétonnières.

plus important émetteur de gaz à effet de serre du Québec, avec des émissions équivalant à

2 % de l'ensemble de la production de CO₂ du Québec et à 10 % des émissions industrielles. ■



La lutte s'intensifie!

Au moment de mettre sous presse, les coalitions régionales contre la réforme de l'assurance-emploi organisaient, un peu partout à travers la province, des activités pour marquer le triste deuxième anniversaire de l'odieuse réforme de l'assurance-emploi menée par les conservateurs. Pour souligner cet événement, une rencontre des coalitions régionales a aussi eu lieu le 29 mars à Québec afin de faire le bilan des effets de la réforme et d'établir un plan d'action pour les mois à venir.

On peut affirmer aujourd'hui que la lutte est bien engagée depuis la grande manifestation de Montréal, organisée par la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi, en avril 2013. Plus d'une centaine d'organisations syndicales, communautaires et étudiantes ont en effet adhéré à une déclaration pan-canadienne, dénonçant vigoureusement les changements apportés au régime d'assurance-emploi.

Un enjeu électoral pour 2015

Les 5 et 6 mars dernier, une trentaine de représentantes et représentants d'organisations syndicales, communautaires et étudiantes du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador, dont la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi et Good Jobs for All, se sont réunis à Ottawa afin de discuter de moyens d'action qui mèneront jusqu'aux élections fédérales de 2015, qui coïncideront avec le 75^e anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage de 1940.

Cela a aussi été l'occasion de rencontrer des députés du Nouveau Parti démocratique (NPD) et du Parti libéral du Canada (PLC) afin de connaître leurs intentions quant au régime d'assurance-emploi et de leur faire part des demandes qui font l'unanimité partout au Canada. Alors que les libéraux sont restés muets, le NPD s'est engagé, advenant une victoire en 2015, à abolir la réforme conservatrice et à mettre en place un mécanisme visant à protéger la caisse de l'assurance-emploi.

Pour en savoir plus sur les activités à venir, consultez le portail de la FTQ ou la page Facebook de la coalition : www.facebook.com/nonausaccage. ■

Les demandes en bref :

- ▼ abroger toutes les mesures budgétaires de 2012 et 2013 relatives à l'assurance-emploi
- ▼ améliorer les prestations
 - établir l'admissibilité du nombre d'heures d'emploi assurable au plus bas entre 360 heures ou 13 semaines pour toutes les régions
 - faire passer la période d'admissibilité aux prestations à 50 semaines pour toutes les régions et offrir une prolongation particulière lorsque le taux de chômage est supérieur à 6,5 %, payée à même les revenus généraux du gouvernement fédéral
 - hausser les prestations à au moins 60 % du revenu en se basant sur les 12 meilleures semaines de travail. Augmenter le montant maximal des prestations, et éliminer l'impact des versements d'indemnité de départ sur la période de prestations et éliminer le délai de carence de deux semaines. ■

Un 8 mars en région très actif à la FTQ

Les efforts des conseils régionaux FTQ ont été fortement couronnés de succès cette année dans le cadre de leurs activités entourant la Journée internationale des femmes. Dans plusieurs régions, une participation féminine inégalée.

Ralliés sur le thème *Des clés à la portée de toutes* proposé par le Collectif 8 mars, dont fait partie la FTQ, les sujets et les formules étaient fort variés : conférences sur les femmes et les syndicats, sur les droits des femmes; vins et fromages ou encore soupers spectacles avec retour sur l'histoire des luttes, passées et actuelles, des femmes; hommages à des femmes marquantes dans les syndicats ou dans la société québécoise; activité créative pour refaire le monde au féminin, etc.

Et au national, une autre rencontre ministérielle décevante

Pour la deuxième année consécutive, le Collectif 8 mars rencontrait la première ministre Pauline Marois ainsi que la ministre responsable de la Condition féminine, Agnès Maltais, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Le contexte de cette année était particulier, la

rencontre ayant eu lieu la veille du déclenchement des élections provinciales.

Le Collectif 8 mars réclamait des engagements clairs de la part du gouvernement pour améliorer la situation des femmes et des travailleuses à l'égard de différents sujets : leur autonomie économique, une loi-cadre sur la conciliation travail-famille, des services vraiment publics, de qualité et accessibles, et un plan d'action gouvernemental plus mordant sur l'égalité entre les sexes.

Bien que cordiale, la rencontre fut décevante, aucun engagement politique n'ayant été avancé. La vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, Louise Mercier, tout comme les autres représentantes politiques présentes,

Les trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ ont participé aux activités de Montréal, de Québec et de Jonquière, alors que les deux conseillères du service de la condition féminine de la FTQ étaient invitées en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue.

a déploré le manque de volonté politique de la part du gouvernement en faveur de l'égalité.

Pour le Collectif 8 mars, le statu quo est inacceptable. Dans la conjoncture électorale, toutes ses organisations membres estiment important de relancer tous les partis politiques sur ces questions pour les forcer à s'engager plus avant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette égalité ne doit pas être sacrifiée au profit du développement économique québécois, comme

ont semblé le suggérer les ministres rencontrées.

Les femmes sont patientes, mais bien tannées de toujours se faire dire d'attendre un contexte économique plus favorable pour respecter ce principe pourtant fondamental qu'est l'égalité! Elles poursuivront leurs actions au-delà de la campagne électorale...

Pour en savoir plus et pour voir les reportages photo des différentes activités dans les régions, consultez le site Internet : www.femmes.ftq.qc.ca. ■



Les représentantes du Collectif 8 mars lors du point de presse qui a précédé la rencontre avec la ministre Agnès Maltais à Québec le 6 mars dernier.

À VOS AGENDAS

Camp des jeunes FTQ 2014

Le camp de formation des jeunes de la FTQ est l'occasion pour les jeunes militants et militantes d'approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques en compagnie de conférenciers plus intéressants les uns que les autres. Cette formation propose aux jeunes un regard différent sur le syndicalisme et sur la société en général. Conçue comme une retraite fermée (un «lac-à-l'épaulé»), elle permet également d'approfondir des dossiers dont on n'a pas nécessairement l'occasion de traiter à l'intérieur de notre travail syndical quotidien.

Les inscriptions sont ouvertes

Les membres de la FTQ de 35 ans et moins sont invités à participer à l'édition 2014 qui se tiendra du 10 au 12 septembre 2014 à Jouvence dans les Cantons-de-l'Est.

Vous trouverez tous les renseignements, ainsi que le programme sur le site Internet : www.ftq.qc.ca/campjeunes. ■

Les travailleurs de la mine Canadian Royalties joignent les Métallos

Au terme d'une longue bataille de syndicalisation, les quelque 160 travailleurs de la mine de nickel Canadian Royalties au Nunavik ont obtenu, en février, leur accréditation syndicale avec les Métallos. «*Nous sommes très heureux et fiers d'accueillir ces nouveaux membres dans nos rangs. Nous allons travailler ensemble pour nous assurer qu'ils aient les conditions de travail et le respect qu'ils méritent. Nous invitons les travailleurs de toutes les minières à se joindre à nous pour améliorer leur sort et mieux veiller à leur santé et leur sécurité au travail*», souligne le directeur québécois du syndicat des Métallos, Daniel Roy. ■

Les débardeurs prennent soin des traces de leur histoire

Le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) supervise présentement le traitement des archives du Syndicat des débardeurs du Port de Montréal (SCFP-375), l'une des plus anciennes organisations de la FTQ. Fondé en 1902, ce syndicat a mené de grandes luttes tout au long de son histoire. Le travail est réalisé grâce à une subvention spéciale obtenue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Le CHAT...

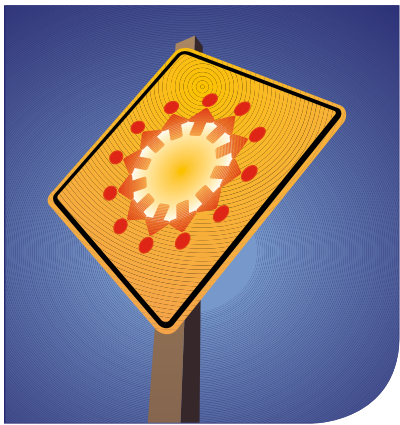
Le CHAT a aussi inauguré un site web il y a quelques semaines : www.archivesquebecoisesdutravail.org. On y trouve un bulletin sur les activités courantes et une foule de renseignements utiles aux syndicats qui ont le souci de préserver et de mettre en valeur les traces de leur histoire.

Les syndicats locaux sont invités à devenir membre institutionnel du CHAT (la cotisation annuelle est de 50 \$); on peut aussi y adhérer à titre individuel (la cotisation annuelle est de 15 \$). On trouve les formulaires d'adhésion sur le site web.

Le CHAT dispose de locaux au 20, boulevard De Maisonneuve Ouest, dans les bureaux de la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES-800), où l'archiviste Marc Comby assure une permanence.

On peut contacter les responsables du CHAT par téléphone au 514 385-1717 poste 230 ou par courriel : chat2012synd@gmail.com. ■





À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MARS-AVRIL 2014

LES RISQUES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

Pour une mutualisation des efforts de prévention dans les mines souterraines

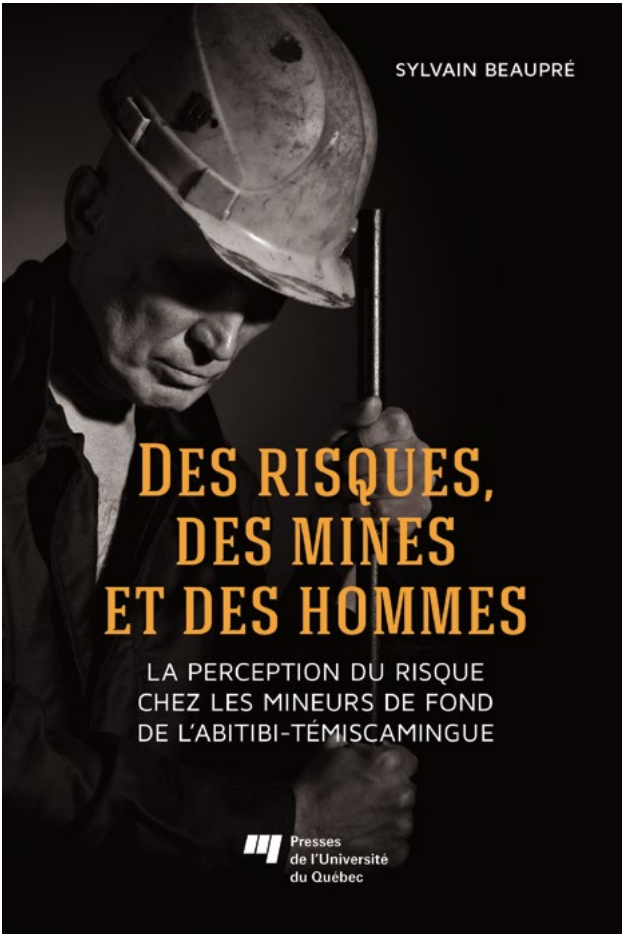
Texte inspiré du livre de Sylvain Beaupré, professeur-chercheur, responsable du programme en formation professionnelle à Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. *Des risques, des mines et des hommes*, Presses de l'Université du Québec, 2012.

Si les syndicats ont joué un rôle important dans la diffusion de l'information portant sur les risques sous terre auprès de leurs membres, les compagnies minières ont également fourni des efforts pour réduire les accidents, améliorer les conditions de travail et informer leurs employés. Tous ces facteurs ont fait en sorte que les mineurs connaissent, aujourd'hui mieux qu'auparavant, les risques inhérents à leur métier et peuvent notamment les comparer à ceux des autres secteurs de l'industrie. Le moyen le plus sûr de parer un risque consiste à ne pas effectuer l'activité qui risquerait de l'engendrer (1). Toutefois, il reste qu'on a besoin des ressources minérales dans la vie quotidienne. Par conséquent, le métier de mineur n'est pas à la veille de disparaître. Pendant plusieurs années, dans le secteur industriel, l'employeur était convaincu que l'ouvrier faisait figure de maillon faible de la sécurité au travail (2). Toutefois, à trop se focaliser sur les erreurs des travailleurs, on en venait alors à oublier que de nombreux accidents sont évités grâce à eux. Le travailleur représente à la fois un producteur de risques et un filet protecteur (3). Parce que le secteur industriel est arrivé à un certain niveau de sécurité, on est moins enclin à accepter les accidents. On est désormais obligé de progresser (4). La ressource humaine ne représente pas une difficulté dans la gestion entrepreneuriale, mais plutôt la ressource fondamentale autour de laquelle s'agencent toutes les autres (5). L'entreprise doit écouter sa main-d'œuvre si elle veut mettre de l'avant un mode de gouvernance adapté au monde postindustriel. Or, l'industrie connaît généralement très mal la culture ouvrière. Pourtant, c'est à partir

de la perception des individus qu'elle doit comprendre comment communiquer sur les risques. Cette communication doit s'adapter à la manière dont les travailleurs perçoivent les risques (6). La gestion des risques demeure avant tout une histoire de communication. Une entreprise soucieuse de s'attaquer aux risques est moins hiérarchique et encourage la participation des travailleurs à l'activité opérationnelle et stratégique de l'entreprise. Sa structure tend à devenir plus horizontale (7). Toutefois, ne soyons pas dupes, les relations patronat-ouvriers dans l'entreprise s'effectueront toujours selon une logique hiérarchique.

Pour une prévention efficiente

Pour les dirigeants, il ne s'agit plus d'imposer des règles de sécurité, mais il leur faut surtout discuter et évaluer avec les travailleurs les stratégies pour réduire les risques de leur environnement. Les compagnies minières ont grand intérêt à mutualiser leurs moyens de prévention, leurs connaissances de l'environnement et leurs compétences avec leurs employés. Pour une prévention efficiente du risque, un réseau d'acteurs doit nécessairement s'organiser. Ce réseau, regroupant des mineurs de fond, des représentants syndicaux ainsi que des cadres, privilégie la mise en commun des solutions et le respect des différences. Tous ces acteurs doivent partager des valeurs communes pour s'assurer du succès de leurs efforts. Et même si la recherche de profits reste un objectif compréhensible si l'on considère le point de vue de l'entreprise, elle doit cependant se combiner à



la volonté de préserver une société solidaire dont les membres sont unis par des rapports de réciprocité et la préoccupation du bien commun (8). En outre, une gestion valable du risque repose sur la disposition des employeurs à faire face aux questions ambiguës, dérangementes et polémiques. L'une de ces questions concerne le rôle des cadres dans le changement organisationnel. Il s'agit d'une difficulté fondamentale, puisque ce groupe est ordinairement jugé comme conservateur et peu favorable au changement (9). Or, pour modifier l'organisation du travail, il faut nécessairement transformer les cadres. **Devoirs et responsabilités** Les entreprises minières ont l'obligation d'assurer la sécurité de leur main-d'œuvre. Il y a un coût en termes d'image pour une entreprise qui néglige les droits de ses travailleurs ainsi que leur sécurité au travail : elle risque de voir sa réputation ternie. Le Bureau international du travail défend l'idée que les compagnies

doivent exercer un rôle de premier plan dans les activités relatives à la sécurité et à la santé au travail et faire le nécessaire pour établir un système de gestion à cet effet (10). Cela fait partie de leur devoir et de leur responsabilité générale comme employeurs. Plusieurs études démontrent que le coût de la prévention est nettement inférieur au coût des accidents, ce qui revient à dire que les sommes consacrées à la prévention représentent un investissement profitable pour les entreprises (11). L'employeur, en tant que propriétaire des instruments du travail, achète la force de travail et l'emploie à son profit. Par conséquent, la responsabilité de garantir la sécurité du travail lui revient. Le haut niveau d'incertitude ne peut libérer l'entreprise de sa responsabilité. Au contraire, il la consolide en suscitant un devoir de prudence (12). La précaution n'est possible que si l'on associe les différents acteurs concernés, experts ou profanes. Contrairement à l'idée généralement admise,

du côté tant patronal que syndical, les mineurs de fond sont peut-être plus disposés qu'il ne le paraît à voir les enjeux de leur champ de pratique modifiés. Nous avons maintes fois noté leur souhait de recevoir plus de formation et plus d'information (13). Ils croient que toute forme de sensibilisation a pour effet de les encourager à travailler de façon sécuritaire. Ils déplorent de ne pas être conscientisés aux risques du métier sur une base plus régulière. Afin de nous assurer du succès de la démarche, nous proposons de sensibiliser en priorité les travailleurs les plus reconnus par leurs pairs pour espérer des changements dans la gestion du risque (14). Le changement s'opérera mieux s'il est endossé par ceux qui jouissent d'une importante reconnaissance sociale. Il faut transformer le portefeuille de risques des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. Il faut agir sur leur culture ouvrière de sorte à modifier leur système de valeurs et les croyances qui en constituent la base. Il faut remettre en question les critères d'acceptabilité du danger ainsi que les critères de performance. **Bouleversement de la culture** En changeant les règles, les enjeux et, incidemment, la lutte propre à leur champ d'activité, on bouleversera toute la culture du risque des mineurs de fond. Leur pratique s'en trouvera modifiée ainsi que le sens qu'ils lui accorderont. Quoi qu'il en soit, nous affirmons qu'il faut, certes, entreprendre toute forme d'intervention sur le plan de la gestion des risques dans une mine souterraine à partir des perceptions des mineurs de fond, du risque tel qu'il est perçu (15). Nous sommes d'avis qu'une bonne organisation du travail prend en compte la contribution

des travailleurs, qui peuvent dès lors développer des marges de manœuvre et des formes de coopération. Il faut s'attaquer à l'image du mineur de fond si l'on compte mettre de l'avant une politique de gestion du risque encourageant les comportements les moins périlleux. Cependant, pour en arriver à ce résultat, il faut oser le débat sur les enjeux de construction de la santé et de la sécurité du travail dans l'espace de l'entreprise (16). ■

Références

(1) JONAS, H. *Le principe de responsabilité*, Paris, Cerf, 1979.
(2) REASON, J. *Erreur humaine*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
(3) LEPLAT, J. et DE TERSSAC, G. *Les facteurs humains de la fiabilité*, Marseille, Octarès, 1989.
(4) AMALBERTI, R. *La conduite de systèmes à risques*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
(5) CROZIER, M. *L'entreprise à l'écoute*, Paris, Seuil, 1994.
(6) CLEARY, S. et MALLERET, T. *Risques, perception, évaluation, gestion*, Paris, Maxima, 2006.
(7) HASSID, O. *La gestion des risques*, Paris, Dunod, 2008.
(8) CASTEL, R. *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.
(9) CROZIER, M. *L'entreprise à l'écoute*, Paris, Seuil, 1994.
(10) BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL *La sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux*, Genève, BIT, 2003.
(11) TRINQUET, P. *Maîtriser les risques du travail*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.
(12) CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
(13) BEAUPRÉ, S. *Des risques, des mines et des hommes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.
(14) BOURDIEU, P. *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.
(15) BEAUPRÉ, S. La perception du risque chez les travailleurs, la clé de voûte en matière de gestion des risques, *Travail et santé*, 29 (3) 40-41, 2013.
(16) DUPONT, Y. *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2004.

Rio Tinto Alcan sévèrement blâmée pour le décès de Cyndie Lavoie

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a sévèrement blâmé Rio Tinto Alcan (RTA) pour l'accident survenu le 30 avril 2013 à l'usine d'Alma qui a coûté la vie à Cyndie Lavoie, membre de la section locale 9490 du syndicat des Métallos.

Dans son rapport, la CSST souligne que l'accès à la zone d'entrée de la machine défectueuse sur laquelle s'affairait Cyndie Lavoie aurait dû être sécurisé et que le processus de déblocage de la machine proposé par RTA était déficient. Les conclusions sont limpides : on pointe du doigt la gestion défaillante en santé et sécurité de la compagnie.

La CSST note que les superviseurs ont fait fi de la recommandation d'un conseiller affecté à la santé et la sécurité selon laquelle la grenailleuse en question devrait être cadenassée (afin qu'il ne soit pas possible d'y accéder à moins que le courant électrique soit carrément coupé).

Quelques mois avant l'accident mortel, en janvier, un travailleur s'était blessé au bras en essayant de débloquer la même machine. Malgré cet accident, RTA n'a pas procédé à l'inventaire des risques sur la machine en

question «faute de temps», apprend-on dans le rapport de la CSST.

«La compagnie a de beaux programmes de santé et sécurité, mais leur application est bien arbitraire. Le risque avait été identifié, les cadres savaient que les travailleurs devaient plus souvent intervenir directement sur cette machine depuis le retour du lock-out, mais les superviseurs ont choisi de ne pas en tenir compte. Ça a coûté la vie de notre consœur», a réagi le président de la section locale 9490 des Métallos, Hugues Villeneuve.

La compagnie a tenté de tourner rapidement la page sur cet accident mortel, le deuxième

LE MESSAGE DE LA CSST EST CLAIR : C'EST TOLÉRANCE ZÉRO SUR L'ACCÈS AUX ZONES DANGEREUSES!

décès en deux ans et la cinquième infraction en autant d'années. Pas si vite, réplique le syndicat. «Encore aujourd'hui, nous voyons des procédures de cadenassage contournées afin de mener des interventions sur des machines en marche. Ce rapport ne nous ramènera pas Cyndie. Mais il doit être pris au sérieux pour que cela n'arrive plus. On le doit à la mémoire de notre collègue et amie. Il n'y a pas de chance à prendre avec la vie et la santé des gens», a conclu Hugues Villeneuve. ■



Le président de la section locale 9490 du syndicat des Métallos, Hugues Villeneuve, et le coprésident du comité sur la santé et la sécurité de l'usine d'Alma de Rio Tinto Alcan, Patrice Harvey.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

QU'ON SE LE DISE!

Mettons fin au carnage !

Un décès, c'est déjà beaucoup trop... Malheureusement, nous déplorons cette année 184 décès reliés directement au travail. Que ce soit causé par un accident du travail ou par l'effet d'une maladie professionnelle, le travail tue environ 200 personnes chaque année au Québec. Il faut que ça cesse !

Pourtant, nous connaissons aujourd'hui les façons de réduire, voire d'éliminer ces tristes statistiques. Nous ne cessons de le répéter : les outils de prévention tels que les comités de santé et sécurité du travail, les représentants et représentantes à la prévention et les programmes de prévention et de santé ont fait leurs preuves.

À cela s'ajoutent aujourd'hui des mesures plus coûteuses pour convaincre les employeurs délinquants. En effet, depuis plus de dix ans, des modifications visant la négligence criminelle ont été apportées au Code criminel canadien. Ces nouvelles dispositions de la loi prévoient qu'un employeur coupable de négligence criminelle peut être emprisonné.

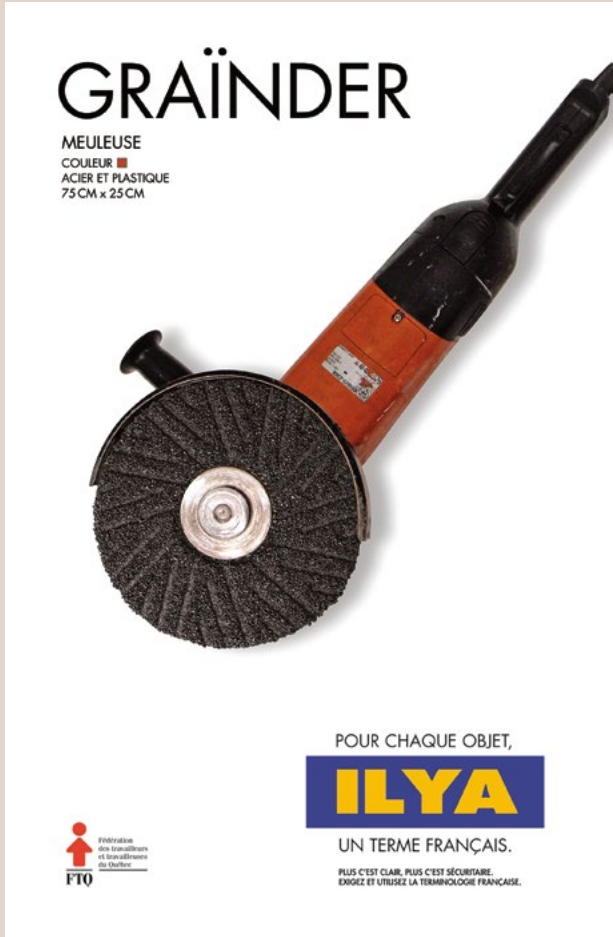
À la suite de la tragédie de 1992, à la mine Westray, en Nouvelle-Écosse, dans laquelle 26 travailleurs ont perdu la vie, le syndicat des Métallos a mené une campagne sans relâche pour l'adoption d'une telle loi. C'est en mars 2004 que celle-ci est entrée en vigueur. Malheureusement, dix ans plus tard, elle n'est toujours pas appliquée de manière rigoureuse. Depuis son entrée en vigueur, et malgré de nombreux décès liés à de la négligence criminelle, aucun employeur n'a été emprisonné au pays. Les employeurs fautifs qui admettent leur culpabilité à des accusations de négligence criminelle s'en sortent toujours avec une simple amende. Nous croyons pourtant fermement que l'emprisonnement d'un employeur coupable de négligence criminelle aurait un impact dissuasif important et en amènerait plusieurs à réfléchir davantage aux conséquences potentielles de leurs façons de faire et à changer réellement les choses dans les milieux de travail.

Pour marquer le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, soulignée chaque année le 28 avril, la FTQ se joint à la campagne nationale lancée par le syndicat des Métallos.

Pour en savoir plus et pour télécharger le matériel promotionnel disponible, consultez les campagnes en cours sur le portail de la FTQ. ■



PLUS C'EST CLAIR, PLUS C'EST SÉCURITAIRE



S'il y a un domaine où la terminologie anglaise s'est imposée avec force, c'est bien celui de l'automobile. Dans bien des cas, nous avons appris le mot anglais bien avant de découvrir qu'il y avait un mot français pour nommer une composante d'une voiture. Les *brakes*, les *windshields*, les *power steering*, les *tires* qui sont *flats*. Voilà quelques exemples que nous connaissons bien.

En 1992, la FTQ a travaillé, de concert avec l'Office québécois de la langue française, dans le but de franciser des manuels, des catalogues et d'autres outils d'usage courant dans le secteur de l'automobile.

Une nouvelle campagne FTQ

Le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, en collaboration avec le service de la francisation, vient tout juste de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation pour l'utilisation de la terminologie française dans le secteur de l'automobile.

Parce que posséder une connaissance approximative de l'anglais et ne pas oser réclamer

la terminologie française peut entraîner des situations fâcheuses, voire des accidents, la FTQ vous invite à vous afficher dans vos milieux de travail.

Une série d'affiches, d'aimantins et de cartes postales seront distribués dans les garages et concessionnaires automobiles par les membres de la table sectorielle en francisation du secteur de l'automobile (sections locales 4511 et 698 du syndicat Unifor).

Vous pouvez aussi télécharger le matériel sur le site www.languedutravail.org (secteur automobile). ■

UPPERVUT



Excellente nouvelle : les rentes acquises au RRFS-FTQ seront indexées

Le comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) a fait faire une évaluation actuarielle complète du régime au 31 décembre 2013. Les résultats préliminaires indiquent que le régime est en excellente santé financière.



Malgré l'entrée en vigueur d'une toute nouvelle table de mortalité qui hausse les coûts, le RRFS-FTQ est capitalisé à 188 %. Ce qui signifie que pour chaque dollar nécessaire pour verser les rentes de base acquises au 31 décembre 2013, il y a 1,88 \$ dans la caisse. Par ailleurs, la capitalisation incluant la réserve pour indexation est à 112 %. Cela signifie que si l'on accorde l'indexation des rentes dans le futur, durant toute la vie des participants et participantes, à raison de 2,25 % par année, il y a 1,12 \$ dans la caisse pour payer chaque dollar de rente indexée. Il y a donc 12 % de surplus dans le RRFS-FTQ après indexation future des rentes.

Devant ces excellents résultats et à la suite de la recommandation du comité de retraite et de l'actuaire, le Bureau de la FTQ a décidé d'accorder la complète indexation des rentes accumulées au cours des années 2008 à 2012 inclusivement. Les participantes et les participants actifs verront donc leurs crédits de rentes pour ces années majorés et les retraités auront droit à une augmentation de leur rente mensuelle.

Pour en savoir plus : www.rrfs.ftq.qc.ca. ■

Qu'est-ce que le RRFS-FTQ

Le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) est un régime à prestations déterminées multi-employeur administré par un comité de retraite composé de membres nommés par la FTQ et par l'assemblée annuelle des participants et participantes. Le régime prévoit le financement de l'indexation sans toutefois la promettre. Cette marge d'indexation sert à constituer une réserve afin d'éviter de tomber en important déficit. Les rentes acquises sont indexées lorsque la situation financière le permet. Tous les surplus appartiennent exclusivement aux participants et participantes. ■

Pétition du CNSS du SEPB-Québec pour dénoncer les compressions dans les commissions scolaires

Le Conseil national du soutien scolaire (CNSS) du Syndicat des employés et employés professionnels et de bureau (SEPB-Québec), qui représentent le personnel de soutien des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys, Marie-Victorin, Sir-Wilfrid-Laurier, Riverside et New Frontiers, a recueilli plus de 1 200 signatures pour dénoncer les compressions dans les commissions scolaires.

« Il faut que le gouvernement prenne les moyens pour assurer un investissement important et adéquat dans son personnel de soutien afin d'assurer la qualité du service et de répondre aux besoins de tous les élèves », rappelait alors le directeur exécutif du SEPB-Québec et aujourd'hui secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Lors du dernier congrès de la FTQ, en novembre 2013, une délégation du CNSS conduite par sa présidente Johanne Plourde (SEPB-576) s'est rendue à la séance de question de l'Assemblée nationale pour assister au dépôt de la pétition en ligne, qui a récolté 602 signatures. La pétition papier a été déposée une semaine plus tard.

Au total, 1 255 signatures ont été recueillies, ce qui représente un franc succès. Merci à toutes les personnes qui ont diffusé et fait signer la pétition, tout particulièrement à Maxime Sabourin des TUAC-501, président du comité des jeunes de la FTQ. ■



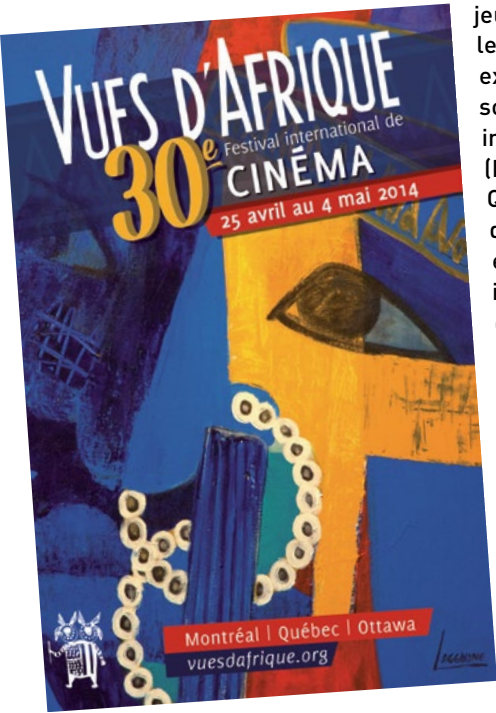
Une programmation haute en couleur... et syndicale pour les 30 ans de Vues d'Afrique

La FTQ est fière de s'associer au 30^e anniversaire de festival du cinéma Vues d'Afrique qui sera souligné, du 25 avril au 4 mai prochain, par une mosaïque d'activités portant sur la solidarité internationale et la culture.

Véritable institution québécoise, Vues d'Afrique est un rendez-vous incontournable du cinéma africain et créole. Pour marquer son 30^e anniversaire, la programmation promet, en plus d'une sélection de films internationaux, des activités d'éducation et de solidarité afin de témoigner d'approches de développement durable en Afrique, dans l'océan Indien ou dans Les Caraïbes.

Forum Solidarité Québec-Afrique-Haïti

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, CULTURE ET DIVERSITÉ
Dans le cadre de ces festivités, la FTQ participe à l'organisation d'un forum de solidarité qui se tiendra le 2 mai



prochain. Plusieurs invités et organismes internationaux sont attendus à cet événement qui se veut un lieu d'échanges sur les approches de développement de coopération avec nos partenaires du Sud en matière de travail, d'éducation, de santé et de développement social et communautaire. Un panel composé d'invités internationaux et d'organismes comme le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), l'Observatoire

jeunesse (OJOQ), le Développement expertise et solidarité internationale (DESI) d'Oxfam-Québec, la Maison d'Haïti à Montréal et le Centre international de documentation et d'information haïtienne caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) y est attendu.

Dans un contexte crucial de redéfinition des politiques québécoises en matière d'aide publique au développement, la FTQ, présente en Afrique francophone et en Haïti, depuis plus de 25 ans, en profitera pour mieux faire connaître son travail de solidarité internationale et celui des organismes de coopération québécoise regroupés au sein de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Vous y êtes attendus en grand nombre !

Le programme complet sera bientôt disponible sur le portail de la FTQ. ■

L'IRÉC pose les fondements d'une politique industrielle du 21^e siècle

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) réfléchit depuis plusieurs années au développement d'une véritable politique industrielle afin que le Québec affronte les défis du 21^e siècle.

« Il faut changer la perspective. Au lieu de gérer des problèmes, il faut trouver et tester des solutions. Le Québec possède des atouts exceptionnels, dont une grande créativité, une main-d'œuvre compétente, de la recherche scientifique de haut niveau, de la haute technologie de pointe, de l'innovation, des ressources naturelles en abondance et près de 50 % de sa consommation d'énergie est de source renouvelable. En recadrant le développement pour qu'il soit durable et orienté vers la défense du bien commun, le Québec peut se positionner avantageusement sur la scène internationale et devenir un chef de file pour la transition écologique d'une économie », a expliqué le directeur général de l'IRÉC, Robert Laplante.

Le Québec ne part pas de zéro. Il fait partie des pionniers qui ont expérimenté une nouvelle politique industrielle avec la

stratégie des grappes industrielles mise en œuvre au début des années 1990. En complémentarité avec les politiques de la main-d'œuvre et de développement régional, ces stratégies représentaient des innovations importantes. Elles étaient en fait issues d'une dynamique sociale de renouvellement du modèle québécois de développement. Portées par tous les acteurs sociaux, sur la base d'un mode de gouvernance plus partenariale, ces politiques ont largement contribué à la modernisation de l'économie québécoise, avec les résultats dont la robustesse lui a permis de résister à la crise financière de 2008.

Un bon point de départ

La nouvelle politique économique du gouvernement de Pauline Marois constitue un bon point de départ,



mais il lui manque encore la vision d'ensemble et surtout les moyens nécessaires pour réussir, notamment, l'inévitable transition vers une économie verte. Elle a le mérite de reconnaître les nombreux défis économiques majeurs qui se posent au Québec, de prendre acte du fait que de plus en plus de pays n'hésitent plus à recourir de nouveau à des politiques industrielles interventionnistes et de sortir le gouvernement du Québec du cadre érigé du Plan Nord du gouvernement précédent.

Propositions de l'IRÉC

En tenant compte de ce qui surgit en Europe et dans plusieurs pays émergents (Chine, Corée du Sud, Brésil, etc.), l'IRÉC suggère que le Québec :

Le film *Le règne de l'informel* en sélection officielle

En 2013, la FTQ, appuyée par plusieurs organisations syndicales québécoises et par le Fonds de solidarité, a contribué à la production du film d'André Vanasse, *Ann Kore Moun* (Productions Bonsai). Ce film, qui propose une étonnante incursion au cœur de la vie syndicale haïtienne, a connu un grand succès en Haïti et au Québec et a d'ailleurs remporté le prix du meilleur court métrage documentaire dans la section Regards d'ici.

André Vanasse vient de réaliser, en collaboration avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Confédération syndicale des Amériques (CSA), un deuxième film sur les enjeux du développement social en Haïti. Ce dernier, portant sur l'économie informelle, a été lancé à l'international par la CSI et la CSA le 5 décembre 2013. Il est largement utilisé en Haïti pour soutenir le travail des syndicats partenaires pour le développement d'emplois décents.

Ce deuxième film syndical, *Le règne de l'informel*, est aussi en compétition au festival Vues d'Afrique cette année. ■

▼ crée une nouvelle agence pour coordonner les stratégies visant une reconversion écologique de l'économie québécoise;

▼ lance de grands projets mobilisateurs dans les domaines des transports, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables;

▼ redonne à tous les acteurs de la société civile – en particulier les mouvements syndicaux, de l'économie sociale et écologiste – une pleine participation au processus de formulation et de mise en œuvre des stratégies.

Pour connaître les travaux de l'IRÉC, consultez le site : www.irec.net. ■



SÉMINAIRE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS

C'est le temps de vous inscrire



C'est sur le thème *À la découverte de nouvelles avenues!* que se tiendra, les 21 et 22 mai 2014, au Sheraton Laval, le 24^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ.

Cette année, le séminaire vous proposera d'approfondir et de mieux connaître la médiation avant l'arbitrage de griefs, ainsi que la situation qui prévaut dans les États américains où sont en vigueur des législations *Right to work*. Le séminaire vous permettra aussi de vous familiariser à la synergie (l'analyse du comportement non verbal), une science qui pique la curiosité de plusieurs! Ce sera également l'occasion de vous mettre à jour sur les diverses décisions arbitrales importantes et les principaux jugements des tribunaux supérieurs rendus depuis le dernier séminaire.

Le séminaire se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. S'échelonnant sur deux jours, ce séminaire permet notamment aux plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail. Les objectifs de cette rencontre sont d'échanger sur les pratiques de plaideurs et plaideuses lors d'arbitrage, d'étudier la jurisprudence et la doctrine concernant les problèmes auxquels vous êtes confrontés régulièrement en droit du travail et d'approfondir des techniques de travail pour la préparation et le déroulement des auditions.

Les sections locales recevront bientôt par la poste l'invitation au séminaire. Entre-temps, tous les renseignements sont disponibles sur le site internet www.formation-syndicale.ftq.qc.ca/seminairearbitragegriefs2014.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! ■

LE RÉSEAU DES JEUNES POUR R.I.M.E.R AVEC LE SEPB
Relève, Information, Mobilisation, Échange et Recommandation

Préoccupés par l'enjeu de la **Relève** syndicale, les jeunes du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec) ont mis sur pied un réseau des jeunes. L'objectif poursuivi des membres du comité est de s'impliquer davantage dans la vie et la structure syndicale et d'être mieux **Informés**. Si les membres du réseau ont plusieurs projets en tête pour **Mobiliser** les membres, les premières rencontres ont été consacrées à l'élaboration de la mission, à la création de l'identité visuelle et à des **Échanges** entre jeunes des différentes sections locales du SEPB-QC et d'autres syndicats affiliés à la FTQ.

Plusieurs sujets comme la précarité de l'emploi, les clauses de disparités de traitement et la conciliation travail-famille interpellent le comité qui souhaite faire des **Recommandations** sur ces questions au SEPB-Québec. ■



Les membres du comité sont Maryève Boyer, Kimberley Anne Moore, Sébastien Barraud, Dominic Béland, Vanessa Danu, Sami Dellah, Marie-Claude Laurent, Andréanne Lemay, Geneviève Lemay-Lapointe, Julie Mosetti-Geoffrey et Alexis Perez.

Nouveau report du paiement des retraités dans le dossier White Birch

La saga perdure dans le dossier White Birch alors qu'un nouveau revirement retarde encore une fois son règlement. Le juge Robert Mongeon, qui supervise le processus prévu par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), a rendu une décision dans une autre affaire (Timminco), jugement qui pourrait avoir des répercussions sur l'ordre des créances à rembourser. Ça pourrait représenter la somme de 20 millions de dollars à rembourser au régime de retraite. Concrètement, cela ne donnerait pas plus d'argent que ce qui a été négocié par le syndicat Unifor pour ses membres actifs et retraités, mais pour les non-syndiqués cela pourrait représenter des sommes importantes. La compagnie a déposé une requête afin de s'opposer à l'application de la décision Timminco dans leur dossier. La finalisation des textes et l'enregistrement du régime de retraite sont à nouveau retardés, y incluant le remboursement des sommes dues aux retraités depuis plus d'un an.

Malgré plusieurs demandes d'Unifor, la compagnie refuse de procéder aux préparatifs en vue d'un paiement rapide dans le cas d'un dénouement. Rappelons que depuis 2010 la compagnie White Birch s'est placée sous la protection de LACC. Les trois usines québécoises ont été vendues à un nouvel acquéreur, Black Diamond-White Birch. Au cours des prochaines semaines, les représentants syndicaux



vont rencontrer les sections locales et les retraités pour faire le point sur la situation et dénoncer la compagnie qui profite de chaque occasion pour retarder le paiement des sommes dues aux retraités. ■

Belle victoire pour la langue française

Après plusieurs années de pression exercée par les groupes de protection du français et par le mouvement syndical de la région, Sleep Country a finalement cédé et changé le nom de ses deux commerces de Gatineau pour Dormez-vous.

Rappelons qu'en février 2010, l'organisme Impératif français, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ainsi que le Conseil régional FTQ Outaouais avaient protesté en manifestant devant les commerces du détaillant de matelas pour faire entendre leur mécontentement. Sleep Country continuait toujours d'imposer son nom anglophone en Outaouais alors que celui-ci avait déjà été modifié pour le terme français dans le reste du Québec. ■



Le conseiller régional FTQ en Outaouais, Dino Lemay, en compagnie du président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, lors d'une manifestation devant le commerce le 27 février 2010.

Une autre bataille remportée pour les travailleurs agricoles



Le syndicat des travailleurs et des travailleuses unis de l'alimentation et du commerce au Québec (TUAC), qui mène une bataille juridique pour le respect et la reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses agricoles depuis cinq ans déjà, se réjouit de la décision du gouvernement du Québec de se conformer au jugement de la Cour supérieure du Québec et d'accorder aux

travailleurs agricoles saisonniers les mêmes droits que tous les travailleurs au Québec, notamment celui d'adhérer à un syndicat. Pour le syndicat des TUAC, il est clair qu'en n'interjetant pas appel de la décision de la Cour supérieure qui laissait au législateur une période de un an pour modifier le Code du travail, le gouvernement avait la ferme intention de régulariser une situation discriminatoire à l'encontre de tous les travailleurs agricoles saisonniers. Rappelons que le 11 mars 2013, la Cour supérieure a

confirmé la décision de la Commission des relations du travail de déclarer inconstitutionnel et inopérant l'article 21, al. 5 C.tr. parce qu'il était contraire à la liberté d'association garantie par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. « *Nous sommes heureux pour tous les travailleurs et travailleuses agricoles. Cette victoire vient clore un important chapitre d'une longue saga juridique qui perdure depuis cinq années déjà* », déclare le responsable du dossier à la section locale 501 des TUAC Canada, Michel Tardif. ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Pedigree

Ce mot anglais vient en fait du français *pied de grue*, un symbole généalogique. Plus du tiers du vocabulaire anglais de base est issu de France. Des termes aussi variés que *surf, catch, chase, strive, challenge, pride, war, castle, budget, pudding* remontent au «françois» du Moyen Âge. C'est la faute à Guillaume le Conquérant, qui a fait de l'Angleterre la première colonie de France et celle qui a duré le plus longtemps. Certains mots ont eu des carrières intéressantes. Par exemple, l'*estiquette* a donné *ticket*, lequel est revenu en France sous cette nouvelle forme. Et bien sûr le bon vieux *boudin*, qui a donné *pudding*. Il est revenu en français en *pouding*, puis en... *poutine*! ■

« LES TUAC ONT RÉITÉRÉ LEUR VOLONTÉ DE METTRE UN TERME AUX INÉGALITÉS SOCIALES DONT SONT VICTIMES LES TRAVAILLEURS AGRICOLES. AYANT NEGOCIÉ PLUSIEURS ENTENTES AVEC DES FERMES DE TOUTES TAILLES, LES TUAC ESPÈRENT PERMETTRE À TOUS LES TRAVAILLEURS AGRICOLES DE FAIRE RESPECTER LEUR DROIT D'ASSOCIATION ET DE JOUIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL. »

CONFLITS FTQ AU 25 MARS 2014				
EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
SALAISSON LÉVESQUE	Montréal	30	TUAC-1991-P	2013-04-19 (lock-out)
GROUPE JS INTERNATIONAL (3632571 CANADA INC.)	Montréal	6	UES-800	2014-03-14 (lock-out)



Le conseiller régional de la FTQ Québec et Chaudière-Appalaches, Claude Maltais, le président de la FTQ, Daniel Boyer, et le conseiller du service de la recherche de la FTQ, Atim León, lors de la commission parlementaire le 11 février dernier.

Daniel Boyer a expliqué que les délégués et déléguées au dernier congrès partageaient plusieurs éléments du projet de loi, dont la volonté explicite d’inscrire le principe de laïcité de l’État dans les grands textes législatifs, mais que l’unanimité était loin d’être réunie quant à la question du port des signes religieux. Si certains sont d’accord avec le port de signes religieux, d’autres sont carrément contre et d’autres encore voudraient en restreindre le périmètre d’application.

Charte et relations de travail

«Plusieurs membres de nos syndicats sont aussi inquiets des effets du projet de loi sur les relations de travail et sur les mécanismes de règlements de litiges éventuels, ainsi que de la confusion laissée par la jurisprudence sur les accommodements religieux», a aussi expliqué Daniel Boyer, en ajoutant que l’existence de plusieurs régimes d’exception ajouterait à ces craintes.

La FTQ s’est dite d’accord avec les articles 3 et 4 du projet qui énoncent le principe général voulant qu’un membre du personnel d’un organisme public doive faire preuve de neutralité religieuse dans l’exercice de ses fonctions, tout en posant cette question : cette neutralité passe-t-elle par l’interdiction mur-à-mur du port de signes religieux ?

«Là est toute la question», a-t-il dit. Une question qui ne devrait pas dénaturer l’objectif premier du projet de loi, celui de faire avancer le Québec dans la voie historique de sa laïcisation. ■

MÉMOIRE SUR LES CHSLD

VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Le vice-président de la FTQ et président du Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), Jean-Pierre Ouellet, représentait la FTQ, le 20 février dernier, lors de la présentation du mémoire sur les conditions de vie des adultes hébergés en CHSLD. Il était accompagné de représentants du SCFP et du SQEES-298.

D’entrée de jeu, lors de la présentation du mémoire sur les conditions de vie des adultes hébergés en CHSLD, le porte-parole de la FTQ a souligné le consensus des différents partis politiques sur la nécessité de mourir dans la dignité tout en se demandant s’il faudrait une autre commission parlementaire afin de permettre aux Québécois et aux Québécoises de vieillir dans la dignité !

Pas besoin d’empiler les consultations, a-t-il fait valoir, pour savoir que les solutions afin d’assurer des milieux de vie de

qualité diversifiés et une continuité de l’offre de soins sont connues.

Un milieu de vie pour les uns, un milieu de travail pour les autres

«On nous dira que la diversité existe, avec les CHSLD, les résidences privées pour personnes âgées, les ressources intermédiaires, les établissements publics et privés, conventionnés ou non, en partenariat public-privé (PPP) ou pas... Mais c’est là le produit d’une évolution anarchique, parallèle à la tendance trop bien installée à vouloir tout privatiser.

«Ce que nous voulons, c’est le respect de deux principes de base : l’accessibilité aux ressources et l’égalité de traitement, quel que soit le lieu d’hébergement. »

Au moment même où Jean-Pierre Ouellet prononçait ces mots, le ministre des Finances présentait son discours du budget. Nul besoin de dire que la FTQ ne s’attendait ni à une annulation de la

contribution santé, ni à la révision des grilles de contribution des bénéficiaires, ni à l’ajout d’un palier d’imposition pour les mieux nantis ou à l’instauration d’une taxe de vente sur certains biens de luxes... Pourtant, de telles mesures permettraient d’améliorer la qualité des services publics.

Le représentant de la FTQ a également fait un plaidoyer contre le recours aux PPP évoqué dans le document de consultation du gouvernement, alors que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, a déjà fait l’annonce contraire...!

Il a conclu sa présentation en expliquant que le personnel du secteur public n’était pas une donnée statistique et qu’il était urgent que le gouvernement investisse dans cette force de travail inestimable plutôt que de continuer à grossir les rangs de monstres administratifs qui siphonnent les ressources. ■



Jean-Pierre Ouellet, vice-président de la FTQ et président du SQEES-298, entouré de Pierre-Guy Sylvestre, économiste au service de la recherche du SCFP, et Benoit Hamilton, conseiller au SQEES-298.

La FTQ présente aux forums sur les régimes de retraite

Trois forums de travail sur les régimes de retraite (secteurs privé, municipal et universitaire) ont été mis sur pied afin de déterminer les paramètres de la restructuration. Les associations et les groupes de jeunes ont été invités à assister à ces discussions.

Un projet de loi pour les municipalités

Le 20 février dernier, le gouvernement déposait le projet de loi n° 79 visant à restructurer les régimes de retraite du secteur municipal. La restructuration vise à ramener tous les régimes à un niveau de capitalisation de 85 % et à éliminer les subventions de retraite avant 55 ans.

D’un côté, le projet de loi répond à certaines des demandes de la FTQ. Les employeurs du secteur municipal ne pourront plus prendre de congés de cotisation et un fonds de stabilisation devra être financé à même les cotisations. En conciliation, les parties pourront faire appel à des assesseurs. De l’autre, le gouvernement impose un partage 50-50 du coût normal et l’élimination des subventions de retraite avant 55 ans. Les parties pourront également suspendre l’indexation des rentes pour les

personnes retraitées. La FTQ s’inquiète également que la Commission des relations de travail (CRT) puisse rendre une décision affectant le service passé.

Avec le déclenchement des élections, le projet de loi n° 79 est mort au feuillet. Pour que les régimes du secteur municipal soient restructurés, le nouveau gouvernement devra réintroduire un projet de loi après les élections du 7 avril. Un projet de loi sur les régimes du secteur universitaire n’a pas encore été introduit, mais d’après les discussions ayant eu lieu, cela risque fort de ressembler à ce qui a été proposé pour le secteur municipal.

Des changements dans le secteur privé

Pour les régimes du secteur privé, les différentes parties se sont entendues pour abandonner le test de solvabilité et mettre sur pied une nouvelle méthode de financement. La FTQ s’inquiète de l’arrivée des régimes à prestations cibles et de la question de l’appartenance des surplus des caisses de retraite. Les discussions sont encore à un stade préliminaire et beaucoup de travail reste à faire avant d’en arriver à un projet de loi. ■



Marie-Josée Naud, conseillère au service de l’éducation de la FTQ, Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP-Québec, et Marc Ranger, directeur adjoint du SCFP-Québec.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER ET MARS 2014

- ▼ **SCFP** : Ville de Saint-Georges – Tous, Société de transport de la Ville de Laval.
- ▼ **UNIFOR** : Camions Carl Thibault inc. – Pierreville, Noxxent inc. – Jonquière.
- ▼ **MÉTALLOS** : Glencore Canada Corporation – Rouyn-Noranda, Enveloppe Concept inc. – Ville LaSalle, Havre Providence (Boucherville) – Boucherville.
- ▼ **TUAC** : Résidence Louis-Bourg [9135-4936 Québec inc.] – Trois-Rivières, Résidence Myosotis [9118-7260 Québec inc.] – Trois-Rivières, Mégaburo Inc. – Plessisville, Lasertech Industries Inc. – Saint-Augustin-de-Desmaures, Mégaburo inc. – Drummondville, Au Petit Goret (1979) inc. – Montréal, Groupe Patrick Morin inc. – Lavaltrie, 3908259 Canada inc. La Cage aux Sports (St-Eustache) – Saint-Eustache, Alimentation St-Jacques et Tremblay – Gatineau, Famille Crégheur (La Pinière) inc. – Terrebonne, Autobus La Québécoise inc. – Delson.
- ▼ **TEAMSTERS** : Groupe Compass (Ess. Suport Services) – Fermont, Super C (une division de Métro Richelieu) – Gaspé, Le SPA du manoir St-Sauveur inc. – Saint-Sauveur.
- ▼ **AFPC** : Université McGill – Tous les établissements.
- ▼ **SPQ** : Tous les pompiers de La Ville de Sept-Îles, Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne.

COUPON D’ABONNEMENT GRATUIT

Nom		Prénom	
Syndicat ou organisme		Section locale	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	
Employeur			
Téléphone Travail ()		Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d’exemplaires	